

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=oOo=---

COMMUNE DE HÉDÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2010

---=oOo=---

L'an deux mille dix, le 4 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Janine FEUDÉ, Maire, sur convocation du 29 mai 2010.

Étaient présents : Mesdames BELAN, DESCHAMPS, ERCKSEN (Arrivée à 21h15), FEUDÉ, LONGWELL et VITORIA, Messieurs BÉNIS, BERNARD, BOURGOUIN (Arrivé à 21h10), d'ABBADIE-d'ARRAST, et SARLAT.

Absents excusés :

- | | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| • Mandant : Mademoiselle BAUDOUIIN | Mandataire : Madame FEUDÉ |
| • Mandant : Madame ERCKSEN | Mandataire : Monsieur SARLAT |
| • Mandant : Monsieur HALLIFAX | Mandataire : Monsieur BÉNIS |
| • Mandant : Monsieur JAM | Mandataire : Madame LONGWELL |
| • Mandant : Madame ROISAIN | Mandataire : Madame DESCHAMPS |
| • Mandant : Madame SAINT JAMES | Mandataire : Monsieur d'ABBADIE-d'ARRAST |

Absente : Madame MARY

Secrétaire de séance : Madame Ann LONGWELL

---=oOo=---

OBJET N° 1 : COMPTE RENDU DU 7 MAI 2010

Sur l'objet n°33 : questions diverses : Madame VITORIA pose la question de l'aménagement de l'entrée de Hédé – Rue de l'Etang – qui est inscrit au BP 2010. Madame le Maire lui répond qu'une inscription au budget prévisionnel ne signifie nullement une obligation d'exécution dans l'année. L'aménagement sera conditionné par le besoin de retour des cars à Hédé et la mise en place de la ZAC, et donc ne sera pas réalisé cette année.

Après délibération, le conseil municipal **ADOpte** le compte rendu à l'**unanimité**.

OBJET N° 2 : SALLE DES SPORTS + ECOLE : PRESENTATION DIAGNOSTIC CONSOMMATION EAU + TRAVAUX ECONOMIES D'EAU

Cette question est reportée.

OBJET N° 3 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Monsieur BENIS, Adjoint à la Voirie, présente le compte rendu de la Commission voirie du 1^{er} juin 2010.

Voirie 2010 : propositions

Route de la Retenue jusqu'à l'entrée du Boulanger (environ 150 m)
Rue du Chemin Horain (de la route de Guipel jusqu'à la patte d'oie (environ 150 m)
Ruelle du Château (pose d'un sens interdit en montant + pose d'un sens interdit sauf riverains en descendant)
Fauchage différé : sur le Bois Maigné et Bellême (Accord)
Cession de chemin (Demande de Monsieur BAUDÉ)
Chemin de Brignerault : La commission propose d'écrire à Monsieur Boucher pour reprendre le chemin – RDV avec Sylvie BELAN
Rechemisage du "Petit Bourg" à Bazouges : Accord pour 1 000 € HT

OBJET N° 4 : ECOLE DES COURTILLETs : LANCEMENT PROCEDURE CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, il faudrait la création de 4 nouvelles classes et d'une salle pour la restauration des enfants de la maternelle.

Madame Sylvie BELAN pose la question de l'évolution démographique. Y-aura-t-il la capacité à l'avenir d'absorber les effectifs ? On crée des classes qu'on n'a pas besoin actuellement.

Monsieur Hervé BOURGOIN évoque la possibilité de créer une école maternelle commune au public et au privé sur le même site. La partie publique financée par la commune ; l'école privée finançant elle-même sa partie. Madame le Maire lui répond que l'école privée a déjà réalisé des travaux d'agrandissement et de plus du fait des statuts juridiques différents des deux écoles, un tel projet serait refusé par le service de la légalité.

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de lancer une procédure de consultation des maîtres d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics), pour la mise en œuvre des études préalables à l'extension de l'école publique et **DIT** que le choix définitif du Maître d'œuvre sera arrêté par le Conseil municipal sur proposition de la Commission d'appel d'offres après audition des candidats retenus.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 5 : LOTISSEMENT LES COURTILS 2 : AUTORISATION DE MISE EN VENTE HABITAT MITOYEN CHEZ LABBE IMMOBILIER A TINTENIAC

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de mettre en vente chez Labbé Immobilier à Tinténac les parcelles habitat groupé (N° 6-7 et 8) et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 6 : LOTISSEMENT LES COURTILS 2 : MISSION POUR MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER

Cette question est reportée.

OBJET N° 7 : TARIF DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer la taxe d'assainissement collectif – **Part communale** - comme suit **à compter du 1^{er} juillet 2010** :

COMPTE AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

Part fixe : **23,40 € HT**

Part variable : **0,9086 € HT/m3**

COMPTE PRESTATION ASSAINISSEMENT

Part fixe : **54,30 € HT**

Part variable : **1,95 € HT/m3**

VOTE : 15 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

Madame le Maire informe le Conseil municipal des recommandations suivantes :

- La Participation au raccordement à l'égoût sera à augmenter ;
- La taxe d'assainissement devrait augmenter de 6 % par an afin de pouvoir équilibrer le budget et éviter de creuser le déficit existant.

OBJET N° 8 : PRIX LOCATION SALLE MAIRIE DE BAZOUGES + MILLE CLUB

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** les nouveaux tarifs municipaux des salles communales de la Mairie de Bazouges et du Mille club ci-annexés applicables **à compter du 1^{er} septembre 2010**.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 9 : AVENANT AU CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Il s'agit de prolonger d'une année le contrat de Madame Maryline CALVES à compter du 17 août 2010.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de prolonger d'une année le contrat de Madame Maryline CALVES dans le cadre du contrat d'aide à l'emploi à compter du 17 août 2010 jusqu'au 16 août 2011 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'ANPE et le contrat de travail.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 10 : INSTALLATION CLASSEE GAEC DU GUE A GUIPEL

Madame le Maire présente le dossier d'enquête et sollicite le Conseil municipal pour donner son avis.

Après délibération, le Conseil municipal **DONNE un avis DEFAVORABLE** sur l'autorisation d'agrandir un élevage porcin, la mise à jour du plan d'épandage et l'installation d'un jeune agriculteur sur le GAEC du Gué à Guipel.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 11 : INSTALLATION CLASSEE GAEC LAND'TREMOR A TINTENIAC

Madame le Maire présente le dossier d'enquête et sollicite le Conseil municipal pour donner son avis.

Après délibération, le Conseil municipal **DONNE un avis FAVORABLE** sur l'autorisation d'extension de l'atelier bovin et de la modification du plan d'épandage de l'atelier bovin et porcin à la Landelle en TINTENIAC, la Chevrue EN SAINT BRIEUC DES IFFS et à Trémorin en COMBOURG.

VOTE : 9 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS

OBJET N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2010 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après délibération, le Conseil municipal décide des virements de crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

COMPTE 2315 – 045 – TRAVAUX LE PONT INGEARD	+ 11 000,00 €
COMPTE 2313 – 038 – REST. IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE	+ 230,00 €
COMPTE 2118 – 189 - RESERVES FONCIERES	+ 1 500,00 €
COMPTE 2315 – 035 – TERRAIN DE FOOTBALL DE MAUFANT	+ 850,00 €
COMPTE 2315 – 012 - CIMETIERE	+ 1 600,00 €
COMPTE 2313– 037 – HANGAR BAZOUGES	+ 720,00 €
COMPTE 2313 – 10013 – POLE ENFANCE	+ 12 000,00 €
COMPTE 2313 – 10012 – REST. BAT. DU PETIT BOURG	+ 3 300,00 €
COMPTE 2315 – 039 – RESEAU EAUX PLUVIALES	- 11 000,00 €
COMPTE 2313 – 025 – THEATRE DE POCHE	- 10 200,00 €
COMPTE 2315 – 042 - ETUDES RESEAU EAUX PLUVIALES HEDE	- 10 000,00 €

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 13 : DIA LEGAVRE-BAGOT/IAFISCO

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété LEGAVRE située 3 bis Place de l'église à Hédé (Section A N° 473 et 474)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 14 : DIA LESAIGNOUX/BONNEAU PINSON

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété LESAIGNOUX située La Ville Allée à Bazouges/sous/Hédé (Section 020 D N° 141 – 142 – 161 - 162)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 15 : DIA PERROT/TROUWAERT

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété PERROT située à la Ville Allée Bazouges/sous/Hédé (Section 020 D N° 159 – 953 et 954)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 16 : PARTICIPATION A UNE ACTION DE SOUTIEN AUX COMMERCES RURAUX DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

Dans le cadre des financements ODESCA (Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat – Etat, Région, Conseil Général) et en réponse aux demandes de plusieurs collectivités de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique, la CCI du Pays de Saint Malo nous propose un plan de soutien aux commerces ruraux de la Bretagne Romantique : épiceries, bars et commerces alimentaires dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Le but de ce plan est d'apporter une aide professionnalisante aux commerces ruraux de notre territoire. Le montant de la participation des communes s'élèverait à 419,00 € par commune.

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE** de participer à cette action à hauteur de **419,00 €** ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au **compte 617**.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 17 : QUESTIONS DIVERSES

- Flash Infos : les plans de Hédé sont distribués avec la publicité. Les foyers qui n'en reçoivent pas peuvent venir en chercher à la Mairie
- Maison médicale : Madame le Maire expose les arguments de certains co-lotis du Domaine de l'Etang contre l'implantation de la future Maison Médicale. Craintes que la circulation passera dans le lotissement, qu'il y aurait des nuisances etc...
- Madame VITORIA pose la question de l'aménagement de l'entrée du Bourg de Hédé. Madame le Maire lui répond qu'il ne sera pas aménagé cette année compte tenu des contraintes budgétaires.

Séance levée à 23h35

